



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

<http://www.yvelines-environnement.org>

Brèves n°78

Octobre 2012

Cycle d'Education à l'Environnement 2012/2013 : «Notre Amie la Rivière, un trésor à protéger»



Pour la 24^{ème} année consécutive et dans le cadre de son Cycle d'Education à l'Environnement, Yvelines Environnement propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2012-2013, "Notre Amie la Rivière, un trésor à protéger"

Les enseignants des écoles et collèges ainsi que les responsables et animateurs des accueils de Loisirs du département ont pu suivre une journée de formation, qui s'est déroulée entre la station d'épuration d'Elancourt, l'INRA-Grignon et l'Institut de Formation Sociale des Yvelines à Versailles, nos partenaires.

De nombreux documents et notamment les fiches techniques présentées lors de cette journée de formation, aideront les enfants à compléter une nouvelle grille de mots et à réaliser des panneaux et des fresques pour illustrer le thème de cette année.

Le concours, destiné à tous les enfants des Yvelines de 5 à 15 ans, sera officiellement lancé le **10 janvier** prochain et clôturé le **12 avril** 2013. Ils pourront participer soit avec leur classe, soit avec leur accueil de loisirs ou encore à titre individuel.

La 35^{ème} édition de la course internationale « Paris-Versailles » s'est déroulée le dernier dimanche de septembre et a rassemblé près de 25 000 coureurs pour un parcours toujours royal !




.../...



... Et ce n'est pas une simple course à pieds qui s'est déroulée fin septembre, mais une vraie sensibilisation à la préservation de notre environnement !

LES
B
R
E
V
E
S
*
LA
S
U
I
T
E

communiqué de presse
17 septembre 2012



La course Paris-Versailles préserve la biodiversité En forêt domaniale de Meudon



Pour sa 35^{ème} édition, la course Paris-Versailles réalise une action durable en participant à la préservation de la biodiversité, aux côtés de l'ONF.

Depuis plusieurs années, l'association Paris-Versailles est partenaire de l'ONF au travers d'actions en faveur de la biodiversité et de l'entretien de la forêt : mise en sécurité de chemins, nettoyage de berges et plantations qui concourent à l'amélioration de la biodiversité ainsi qu'un bon niveau d'accueil dans la forêt périurbaine de Meudon fréquentée par des millions de visiteurs franciliens. Ces actions s'inscrivent dans la politique environnementale de l'ONF pour les milieux humides.

La forêt domaniale de Meudon
Située sur la rive gauche de la Seine, la forêt domaniale de Meudon présente un relief accidenté, parfois tourmenté qui contribue beaucoup à son charme. Ses nombreux étangs lui apportent une note romantique. Composée de châtaigniers, chênes et autres feuillus (hêtre, merisier, frêne...), la forêt est très appréciée d'un large public (200.000 habitants vivent à proximité) qui vient s'y ressourcer.
La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts comme toutes les forêts publiques.

➤ **En 2012, l'étang d'Ursine retrouve une nouvelle végétation liée aux milieux humides**



Cette année, grâce à l'association Paris-Versailles, des plantations de bouleaux, aulnes, saules, chênes, noisetiers, bourdaines ont pu être réalisées sur le pourtour de l'étang d'Ursine permettant une revégétalisation de ce milieu humide.

Plantations à l'étang d'Ursine

➤ **Agir pour préserver la biodiversité et renouveler la forêt, une action inscrite dans la durée**

Le partenariat entre l'ONF et Paris-Versailles dure depuis plusieurs années. Ces actions sensibilisent les coureurs aux enjeux de l'environnement. Elles sont complétées par une gestion des déchets innovante lors de la course, initiée par Paris-Versailles.

> **Et en 2012, l'ONF participe à la course avec, pour la première fois, la constitution de son équipe !**

Dix coureurs ONF prendront le départ de 'la Grande Classique' le 30 septembre prochain : ils profiteront de ce superbe parcours avec 6 km de passage en forêt de Meudon.

Gestionnaire de 10 millions d'hectares de forêts publiques, l'Office national des forêts mène sur chaque massif forestier une réflexion globale en prenant en compte tous les enjeux afin d'assurer la gestion durable des forêts.



Contact communication
ONF agence de Versailles
Stéphane Ruelat
01 39 84 11 37
stephane.ruelat@onf.fr
Paris-Versailles Contact presse
Hubert Quéreau
hubert.quereau@paris-versailles.fr
06 08 76 23 66

LA VILLE DE VERSAILLES ET GEODIS SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD POUR UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

La **logistique urbaine** se définit comme l'art d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville.

C'est dans ce contexte que l'on évoque comme « **dernier kilomètre** » le parcours entre le dernier dépôt logistique et le client final. Dans la chaîne de transport, le coût de ce « dernier kilomètre » en ville représente plus de **20 % du coût total**.

Au delà de l'aspect économique de la gestion de ce « dernier kilomètre », Yvelines Environnement s'est intéressée au **projet DISTRIPOLIS** de la société GEODIS en raison de l'emploi par ce transporteur de « **véhicules propres** » qui varient selon le volume et le poids de la marchandise à livrer au centre ville.



DISTRIPOLIS® est un nouveau modèle d'organisation et de distribution du premier au dernier kilomètre...



.../...

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

...EXTRAIT DE LA LETTRE DU GROUPE GEODIS



LES

B
R
E
V
E
S

La Ville de Versailles et Geodis ont signé le 17 septembre dernier un protocole d'accord pour développer sur la ville de Versailles, Distripolis, la nouvelle logistique urbaine selon Geodis. Ce protocole est le premier signé avec une agglomération française de la taille de Versailles après le lancement d'un pilote à Paris en juin 2011 et à Strasbourg en janvier 2012.

*Ce nouveau mode d'organisation du transport urbain de marchandises permet de **développer une logistique du dernier kilomètre plus soucieuse de l'environnement et des habitants des agglomérations**. La mise en place et l'adaptation du concept Distripolis à Versailles servira de pilote pour le déploiement de Distripolis dans les villes de 40 000 à 100 000 habitants. Elle se traduira par une **réduction significative des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques** ainsi que par une **diminution des nuisances sonores**.*

*

Aux deux maillons habituels de la chaîne logistique, livraisons de masse en entrepôt puis livraisons par camion ou utilitaires légers en ville, Distripolis ajoute un troisième maillon : des bases logistiques urbaines écologiques (base BLUE) et des stations Distribox dans les villes de la taille de Versailles. Il s'agit d'espaces logistiques compacts et adaptés à la logistique du dernier kilomètre.

LA

S
U
I
T
E

Ainsi, à Versailles, Distripolis s'organise de la manière suivante :

- l'acheminement massif et la mutualisation des marchandises à l'agence de Trappes,*
- l'approvisionnement par un véhicule électrique d'une base BLUE et des stations Distribox, implantées au cœur des zones commerciales,*
- la livraison des petits colis est assurée à l'aide de vélos à assistance électrique via les stations Distribox,*
- les livraisons de plus de 200 kg traitées par des camions aux normes Euro 5 et, à terme, par des camions Euro 6 ou hybrides.*

*Geodis est un **acteur majeur de la logistique urbaine en France** et est implanté à Versailles à travers Geodis Calberson, France Express et Geodis Ciblex, regroupés dans la Division Messagerie et Express de Geodis. L'ambition de Geodis, dans les cinq prochaines années, est de développer Distripolis dans les principales agglomérations françaises et de s'implanter dans de grandes villes européennes afin de déployer un réseau multimodal européen de transport de marchandises du dernier kilomètre plus efficace et soucieux de l'environnement.*

Bruno Mandrin, directeur de la division Messagerie & Express de Geodis a déclaré : « Distripolis est un projet emblématique ; il illustre l'engagement de notre Groupe et sa volonté d'être au service de nos clients et de nos concitoyens ».



La gestion territoriale des produits résiduaux organiques (PRO) et leur insertion dans les pratiques agricoles de fertilisation

l'exemple de la Plaine de Versailles

Dans les régions de grande culture comme l'Île de France, les exploitations agricoles sont confrontées à un **double problème** :

- la **nécessaire réduction des apports d'engrais chimiques**, liées à leur prix croissant et aux risques environnementaux qui peuvent leur être liés ;
- la **réduction**, parfois de façon inquiétante sur un plan agronomique, **des teneurs en matières organiques dans les sols**, liée à la très forte réduction des élevages.

Parallèlement, dans les **régions urbaines et périurbaines**, ce qui est aussi le cas de l'Île de France, les déchets produits sont en augmentation forte, dont certains ont une **teneur intéressante en matières organiques** (ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets verts, effluents d'agro-industries ou d'activités ludiques urbaines comme l'équitation). Nous appellerons ces derniers **des PRO** (produits résiduaux organiques).

Rapprocher ces deux constats aurait pour **objectifs économique et sociétal** de favoriser les substitutions possibles, au moins partielles, des fertilisants chimiques dans les exploitations par des PRO produits localement, **diminuant ainsi leur dépendance et contribuant à résoudre des problèmes territoriaux de gestion des déchets**.

Sur un plan scientifique, il s'agit d'analyser les conditions et conséquences possibles de cette insertion de PRO dans les exploitations :

(i) conditions d'insertion dans les pratiques actuelles de fertilisation des différentes catégories d'exploitation présentes sur un territoire de PRO locaux (conditions agronomiques et de gestion),
(ii) conséquences en termes agronomiques et environnementaux de cette substitution, en termes de rendements des cultures et de risques de pertes dans les eaux ou l'atmosphère de substances issues des PRO.

La connaissance des systèmes de culture actuels est acquise par le biais d'enquêtes approfondies d'exploitations agricoles du territoire retenu, choisi pour son intérêt direct pour la thématique, **la diversité des PRO disponibles et celle de l'agriculture locale**. Un inventaire des PRO disponibles ou potentiellement disponibles sur le territoire et de leurs propriétés physico-chimiques (valeurs fertilisantes et amendantes), permet une représentation générique des choix de PRO par les agriculteurs et de leurs attributions aux cultures dans le cadre des modèles de fertilisation.

La substitution potentielle des engrais minéraux par les PRO est testée par simulation (STICS) de scénarios basés sur les successions types définies.

Pour en savoir plus :

Chalhoub M., Garnier P., Coquet Y., J. Doublet, Houot S. (2012). *Modelling the impact of urban compost application on nitrogen dynamics in a cultivated soil*. In Actes du colloque ORBIT, Juin 2012, Rennes.

Houot S., Cambier P., Deschamps M., Benoit P., Bodineau G., Nicolardot N., Morel C., Linères M., Le Bissonnais Y., Steinberg C., Leyval C., Beguiristain T., Capowiez Y., Poitrenaud M., Lhoutellier C., Francou C., Brochier V. Annabi M., Lebeau T., 2009. *Compostage et valorisation par l'agriculture des déchets urbains*. *Innovations agronomiques*, 5, 69-81.

Papy F. et Houot S., 2012. *Boucler le cycle des flux organiques entre villes et campagnes*. in **Repenser la nature dans les campagnes d'aujourd'hui (ressources, institutions, habitants)** F Papy, N Mathieu, C Ferault Editeurs, Quae Editions.

Peltre C., Christensen B.T., Dragon S., Icard C., Katterer T., Houot S. 2012. *RothC simulation of carbon accumulation in soil after repeated application of widely different organic amendments*. *Soil Biology & Biochemistry* 52, 49-60.

Sabine Houot (1), Karim Dhaouadi (1,2), Christine Aubry (2)

(1) UMR EGC, INRA-AgroParisTech, 78850 Thiverval-Grignon, houot@grignon.inra.fr

(2) UMR SADAPT, INRA-AgroParisTech, 75000 Paris

LES
B
R
E
V
E
S
*
LA
S
U
I
T
E



Dans le cadre du partenariat entre Yvelines Environnement, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), une réunion d'information suivie de la visite du poste électrique de Méré, vous sont proposées :

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Invitation - réunion d'information et visite du site de Méré

Le réseau de Transport d'Electricité au service des entreprises dans le respect de l'environnement

Dans un contexte de transition énergétique, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) s'attache à élaborer des scénarios prospectifs à long terme afin d'accompagner les territoires, leurs habitants et leurs entreprises dans les différents projets qu'ils conduisent.

A cette occasion, l'association Yvelines Environnement et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines, en partenariat avec Réseau de Transport d'Electricité, vous invitent à un après-midi d'information suivi de la visite du poste de transformation Yvelines Ouest de Méré.*

Le Jeudi 25 octobre 2012 de 14h à 17h30

Accueil à 13h30

Salle Nikenich - Centre municipal des Loisirs
Place Nikenich - 78490 Montfort-l'Amaury

Au programme

14h - Accueil par :

- **Martine Bernard**, Directeur régional de RTE Normandie - Paris
- **Christine-Françoise Jeanneret**, Présidente d'Yvelines Environnement
- **Henry Watrin**, membre élu de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines

14h20 - Présentation du schéma de développement de RTE et d'accompagnement de ses clients :

- Zoom sur les données régionales et la gestion prévisionnelle du réseau par **Martine Bernard**
- Développement économique et transition énergétique par **Alain Davriu**, Chef du service développement et optimisation du patrimoine de RTE Normandie - Paris
- Accompagnement de RTE au développement des entreprises : *raccordement réseau, qualité de fourniture, maîtrise de la demande en électricité* par **Frédéric Trogneux**, Chef du service relation clientèle de RTE Normandie - Paris

15h30 - Echanges avec les participants

15h50 - Visite du poste de transformation Yvelines Ouest situé sur la commune de Méré

- L'accès au site de Méré se fera par bus.
Départ de Montfort-l'Amaury. Retour à 17h30.

(* Sous réserve de places disponibles.

Contact & Inscription :

Dominique LI
Tél : 01 30 84 79 61
Fax : 01 30 84 73 54
dli@versailles.cci.fr

Inscription en ligne :

www.versailles.cci.fr
« rubrique agenda »



GRIDAUH

(Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat)



LES

Un très intéressant colloque a été tenu le 28 septembre à Versailles dont le thème était « **l'urbanisme d'hier et d'aujourd'hui** ». Furent évoquées l'urbanisation depuis Louis XIV jusqu'à nos jours ainsi que la réalisation de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il nous a paru nécessaire de communiquer les observations que nous n'avons pu faire de manière satisfaisante en séance lorsque la parole a été donnée à la salle.

Ce projet de villes nouvelles, porté par Paul Delouvrier dans les années 60, avait pour objet d'éviter le mitage de la région parisienne en fixant sur des pôles nouveaux l'urbanisation. Il fut salué avec enthousiasme à l'époque, mais qu'en reste-il aujourd'hui ?

Le bilan de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est loin d'être négatif.

B
R
E
V
E
S

De prestigieuses entreprises telles que Bouygues, Renault et Nortel s'y implantèrent, mais :

- Nortel a disparu.
- Les directions de Bouygues et de Renault ont depuis longtemps regagné Paris.
- La presse se fait, hélas, l'écho des réductions de personnel au Technocentre Renault de Guyancourt.
- Conformément à la loi Chevènement, le SAN s'est transformé en communauté d'agglomération en 2003 supprimant la défiscalisation des charges dont a bénéficié la ville nouvelle jusqu'à cette date, ce pourquoi de nombreux bureaux se sont libérés et n'ont à ce jour pas trouvé de repreneurs. Il en résulte qu'en centre ville des milliers de m² sont vides : sont-ils en passe de devenir des friches industrielles ?

Pour éviter cela, on pourrait étudier la transformation de ces surfaces en locaux d'habitation qui seraient affectés au logement social et notamment aux logements étudiants, qui font gravement défaut.

Ces derniers qui fréquentent l'université, voisine, de Versailles-Saint-Quentin en seraient immédiatement les bénéficiaires. Cela réparerait une carence d'origine.

Si, par ailleurs, plus de trains s'arrêtaient en gare de Saint-Quentin, cela ne permettrait-il pas notamment aux cars de Renault de ne pas venir encombrer Versailles Chantiers (il est vrai que cela aurait un coût du fait du changement de zone puisque le billet Paris/Versailles coûte 3,25 € et Paris/Saint-Quentin 5,50 €).

*

LA

Voilà les idées simples que nous souhaitons exprimer.

Et ci-après les questions qui ont été posées par les associations Save et Yvelines Environnement sur les lenteurs de l'avancement des **dossiers Saclay-Satory** à mi-septembre 2012 :

CDT (Contrat de Développement Territorial) :

Quand les communes concernées vont débattre des projets de contenu du CDT les concernant ?
Quelles étapes formelles sont prévues au calendrier pour :

- * Etablir une couverture géographique (quelles communes incluses ?)
- * Etudier en commissions ouvertes et publiques un projet rassemblant les communes concernées ?
- * Proposer des objectifs de programmation pour : démographie, emplois, logements, équipements sociaux, transports.
- * Cadrer les besoins financiers et les sources de financement envisagées pour ces projets.
- * Produire l'étude d'impact et l'évaluation environnementale.
- * Présenter l'ensemble devant les instances élues des communes concernées.
- * Ouvrir ensuite le projet à l'enquête publique.



ZPNAF de l'OIN de Saclay :

Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière

La définition du zonage a donné lieu à une enquête publique terminée en mars 2012. Ce travail a été lancé sans la mise en place d'un règlement. Tout ce travail de définition du zonage risque bien d'être lettre morte comme l'expliquent dans leur rapport de juillet 2012 les commissaires de l'enquête publique.

LES

Quelles sont les actions lancées pour l'élaboration du règlement jugé indispensable par les commissaires enquêteurs ?

Parmi les autres réserves des commissaires figure le besoin de protéger l'ensemble des rigoles et aqueducs en intégrant leurs emprises en **zones naturelles et forestières**, ceci pour permettre d'établir un réseau de circulations douces (piétons et vélos).

B

Quelles dispositions supplémentaires sont prévues pour atteindre ce but ?

R

Quand aurons-nous le projet en consultation ?

E

Transports :

V

Quand aurons-nous enfin une vision consolidée **des projets et alternatives sur métros et RER ?**

E

Mr P. Mongin (Président de la RATP) avait fait le 27 octobre 2011 une proposition de phasage en 3 étapes pour la ligne Orly Versailles. Qu'est devenue cette proposition ? Aucune information sérieuse n'a filtré ensuite sur cette proposition.

S

Quand aurons-nous des indications sur le serpent de fréquentation inter-gares ?

*

Cette information technique est un élément majeur pour le lancement d'une ligne de transport. C'est en effet le dimensionnement des **échanges de voyageurs** sur la ligne entre gares et dans les gares qui est le point de départ à toute étude d'implantation. Ce sujet a fait à l'évidence l'objet de diverses prévisions entre acteurs.

Quelles sont les bases chiffrées actuelles pour 2018-2025 à minima ?

LA

Pourquoi ce sujet est systématiquement ignoré dans les rares informations livrées sur le projet ?

Le projet de ligne n'est à notre connaissance jamais entré dans les précisions pourtant majeures concernant les besoins de maintenance et de remisage, de même en ce qui concerne le poste de commande centralisée. Au total le besoin de mobilisation foncière pour les voies, les gares et les zones de servitude n'est pas à ce jour désigné.

S

Quand ces éléments prendront-ils consistance ?

U

La convention STIF RFF qui est en finalisation pour couvrir la période 2013-2016 doit prévoir des **investissements nouveaux** dont le volume serait double de celui de la période passée.

I

Pouvons-nous situer quelles portions de voies RFF sont concernées dans notre zone ?

T

Les deux lignes RER qui encadrent le plateau doivent faire l'objet d'améliorations. Il en a été question en plusieurs lieux en particulier à l'Assemblée nationale début 2012. Serait-il possible d'avoir un tableau calendaire des évolutions envisagées ?

E

De plus,

* Quel est le calendrier de finalisation de la tangentielle Ouest jusqu'à St Cyr ?

* Quelles sont les extensions de **dessertes par transports en communs** prévues sur le plateau ?

* Quelles études de renforcement ont été faites sur la liaison en site propre déjà existante depuis Massy vers le plateau ?

Pour quelles raisons la commission transports de l'EPPS n'a pas publié à ce jour son CR de la réunion de mars 2012 ? La réunion précédente datait de mai 2011.

.../...



LES

B

R

E

V

E

S

*

LA

S

U

I

T

E

Logements :

Quand aurons-nous une consolidation des PLH des communes et des communautés situées dans le **périmètre de l'EPPS** ? Versailles Grand Parc a publié sur Internet son PLH couvrant les années 2012 à 2017.

* Pouvons-nous disposer des PLH des autres communautés de communes concernées ?

* Qui se chargera d'en faire la consolidation en vue de mettre en cohérence les objectifs proclamés et les possibilités identifiées sur les terrains ?

* Le SDT publié en 2011 par l'EPPS était particulièrement vide sur ce sujet. Est-il prévu une mise en conformité du document avec les PLH des diverses communautés de communes ?

Pour quelles raisons la dernière réunion de la commission logements qui s'est tenue en juin 2011 n'a toujours pas publié à ce jour son compte rendu ?

Enseignement supérieur :

Il a été fait mention d'une réduction des déplacements envisagés de certains laboratoires de l'université d'Orsay.

Peut-on avoir un nouvel état de ce qui est effectivement conservé du projet initial avec horizon 2020 ?

Le tableau pluriannuel des implantations envisagées établissement par établissement reste à renseigner avec les horizons 2015, 2020 et 2025...

Sans ce document prévisionnel on ne peut avoir une vision de ce qui se prépare. Ce tableau est demandé par les associations à toutes les réunions avec l'EPPS depuis deux ans.

Pourquoi un tel tableau n'est-il pas mis à disposition de tous, même si certains projets ne sont pas totalement finalisés ?

Emplois :

Le SDT publié en 2011 par l'EPPS était particulièrement vide sur ce sujet.

Est-il prévu une actualisation du document en fonction des évolutions économiques et des situations des entreprises de la zone ?

Aucune projection vers les années prochaines n'a été présentée.

Pour quelles raisons la commission emplois de l'EPPS n'a toujours pas publié son CR de réunion de mai 2012 ?

Le Grand Paris.... Par SAVE

Le manque de débats sur les études nécessaires avant lancement des **grandes opérations** envisagées dans le cadre du projet dit du Grand Paris en particulier pour les opérations Saclay-Satory avait déjà été noté. Et les derniers mois n'ont fait que confirmer la **situation générale d'attentisme** des responsables. Des réunions tenues sur ces sujets et organisées par l'EPPS (Etablissement Public du Plateau de Saclay) n'ont pas donné lieu à comptes rendus et ne se sont pour certaines plus réunies depuis 15 mois.

Les études précises qui devaient aboutir pour fin 2011 sur **les dessertes par transports en communs** et sur les **implantations de logements** en relation avec des créations d'emplois restent manifestement inconnues. Par ailleurs rien ne filtre sur **les financements** des moyens de transport.

.../..



Seuls deux domaines ont bougé :

*La **délimitation des zones agricoles** du plateau de Saclay est en cours de finalisation. L'enquête publique vient d'être bouclée avec le rapport des commissaires enquêteurs de fin juin.

*Certains **projets universitaires** sur le plateau se précisent avec probablement des volumes plus réduits et un calendrier plus étalé que ce qui avait été annoncé.

Le **dossier ferroviaire** et le **dossier logements-emplois** qui devaient aller jusqu'en 2025 restent donc pour l'instant sans consistance connue. On est loin des déclarations volontaristes et péremptoires de l'année 2010 où tous les contrats devaient être finalisés entre collectivités pour le 1er janvier 2012. A ce jour aucun avant projet de contrat n'a pu être présenté.

LES

B
R
E
V
E
S



Les enjeux électriques du Grand Paris

A l'horizon 2030, c'est-à-dire dans moins de 20 ans, la charge d'électricité supplémentaire à prévoir pour le Grand Paris s'élève à 3 000 mégawatts, soit une augmentation de 20 %.

Or, l'Ile-de-France est l'une des régions françaises les plus importatrices d'électricité : elle représente un peu plus de 15 % de la consommation nationale et ne produit que 10 % de ce qu'elle consomme. Cette production a essentiellement pour origine des centrales thermiques anciennes dont le devenir est fortement influencé par l'évolution des réglementations environnementales en matière de polluants atmosphériques. L'essentiel de la production est donc acheminé par des lignes à 400 000 volts, véritables autoroutes de l'énergie du réseau public de transport auxquelles sont raccordés les grands centres de production. Ceux situés dans la vallée de la Loire et en Normandie apportent ainsi une contribution notable à l'approvisionnement en électricité de l'Ile-de-France.

*

LA

S
U
I
T
E

Pour ambitieuses qu'elles soient, les économies d'énergie électrique prévues ne compenseront pas les besoins nouveaux créés par le développement économique. L'Ile-de-France restera donc durablement importatrice, son déficit devant même s'accroître, au cas où de nouveaux moyens de production ne seraient pas développés.

Un groupe de travail conjoint RTE/ERDF a identifié huit zones de fort développement, dont la consommation dans les dix ans devrait croître nettement plus que la moyenne (qui se situe à moyen terme à 1,4 % par an). Il s'agit de La Défense, de certains quartiers de Paris (notamment le nord-ouest), de la Plaine Saint-Denis, de Marne-la-Vallée, de Roissy, de Seine Amont, de Saclay et du Pays Mantois. Dans certains cas, cette augmentation sera due au développement démographique, entraînant une augmentation du nombre de logements, dans d'autres cas au développement économique proprement dit : augmentation des bureaux à La Défense, développement des « data center » à la Plaine Saint-Denis, nouveau quartier des Batignolles à Paris, création de zones « high tech » à Saclay...

« On ne pourra pas faire l'économie de nouveaux ouvrages électriques, prévient Alain Davriu, chef du service développement – optimisation du patrimoine de RTE Normandie-Paris. Avec le Grand Paris, les ouvrages à 400 000 volts seront davantage sollicités. Par ailleurs, il conviendra probablement de développer de nouveaux ouvrages de répartition à 225 000 volts à l'intérieur même de la région. De plus, l'alimentation de ces huit zones de fort développement va nécessiter la création de nouveaux postes sources, et la création de leurs ouvrages de raccordement au réseau RTE ».

<http://www.rte-france.com/fr/search>



La notion de « Patrimoine » : évolution du concept

Par Christine GAUTIER, présidente de l'APPEJP

Lors de la 29ème édition des Journées Européennes du Patrimoine, qui ont eu lieu les 15 et 16 septembre derniers, de nombreux monuments et musées, qui font notre patrimoine, ont été visités. C'est l'occasion de revenir sur le terme de « patrimoine »

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Lorsqu'on parle de patrimoine, la première chose qui nous vient à l'esprit est souvent, selon les intérêts de chacun, plus spécialement orientée vers : la génétique ou la famille ou les monuments historiques. Les trois définitions qu'en donne généralement les dictionnaires courants sont les suivantes :

1. Ensemble des biens hérités du père et de la mère ; ensemble des biens de famille.
2. Bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain.
3. Génétique : «*patrimoine génétique, héréditaire, génome.*» Et de préciser que la racine latine vient du latin «*patrimonium*», mot lui-même issu de «*pater*» : le père, en latin. Nous laisserons de côté la notion plus scientifique et plus particulièrement liée à la génétique du mot patrimoine, pour nous attacher et nous référer, plus particulièrement, aux deux premières définitions.

Si le terme «**patrimoine**» recouvrait, antérieurement, plutôt une référence à ce qui nous vient de nos pères et des générations antérieures et particulièrement sur le plan matériel, dont l'immobilier, son sens a progressivement évolué et il peut actuellement être pris dans un sens beaucoup plus large, notamment en ce qui concerne le **patrimoine culturel**, lequel se définit comme l'**ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique ou historique**. Cette notion fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations antérieures et nous devons, à notre tour, le léguer et le transmettre à nos enfants et petits enfants, au moins intact mais, mieux encore, enrichi si possible au maximum. Il faut leur constituer ce patrimoine pour demain car les déplacements des structures familiales, généralement liés à la recherche du travail, a fait perdre à beaucoup d'entre elles leur enracinement profond et leurs bases et traditions culturelles. Les recherches généalogiques, mode très en vogue actuellement, ne procèdent-elles pas de cette recherche forcenée des racines dont toute personne a besoin pour se construire et se sentir forte ?

Depuis les années 70 en France, le **sens du patrimoine** a été largement étendu. Il ne se limite plus au cadre strict des éléments architecturaux remarquables et au patrimoine graphique ou écrit mais **il s'étend aussi à la faune et à la flore**, aux arbres remarquables, aux éléments paysagers, aux langues locales, etc. ... Cette notion dépasse donc largement la simple propriété personnelle. On peut alors considérer que le patrimoine, même individuel, relève d'une certaine façon du bien public et du bien commun et **qu'il appartient à tous et chacun de le protéger, de le sauvegarder et de le promouvoir envers et contre tout**.

La création en 2003 par l'UNESCO du «**patrimoine immatériel**» en est un des exemples les plus flagrants. Si cet organisme a pris la peine de créer ce «**patrimoine immatériel**» c'est **pour promouvoir la transmission des traditions, les arts du spectacle, les rituels et les savoir-faire ancestraux** comme, par exemple, le flamenco, le théâtre d'ombres chinoises, la culture et la formation musicale attachées au violon à tête de cheval en Mongolie ou la formation rituelle des jeunes guerriers en Afrique noire, etc. ... Nous pourrions ici multiplier les exemples car la liste est longue de ce qui a été inscrit au «**patrimoine immatériel**» depuis la création de cette notion.

Grâce à un secteur associatif particulièrement dynamique, de nombreuses structures se mobilisent autour de cette sauvegarde de notre richesse patrimoniale mais trop souvent, les intérêts économiques ou prétendument sociaux, font fi de ce capital et n'hésitent pas à le détruire.

Pour conclure cette modeste réflexion, il nous semble utile de citer cette phrase de Nicolas RIVARD, avocat, président de l'A.V.E. (Agence pour le Volontariat et la Valorisation de l'Engagement) et membre du Haut Conseil de la Vie Associative, phrase qui concluait sa présentation du colloque organisé au Palais Brongniart le 12 décembre 2011 sur le sujet «**Bénévoles et Patrimoine**», colloque où nous étions présents en tant que représentants de notre association : «*la culture est depuis longtemps associée à la «socialisation» (NDLR : ce terme étant pris dans le sens de «qui facilite l'intégration à la société»), à la responsabilisation et à la citoyenneté. Mais la préservation d'un patrimoine permet également d'entretenir la mémoire, l'identité d'un pays et au-delà même du témoignage, favorise la transmission, élément vital à l'avenir de toute société*».



LES

**FORÊTS DOMANIALE de
SAINT-GERMAIN**

**SAISON DE CHASSE
2012/2013**

**Le calendrier des journées de chasse encadrées par
l'Office National des Forêts
est le suivant :**

DATES	
NOVEMBRE 2012	LES MARDIS 13 - 20 - 27
DECEMBRE 2012	LE MARDI 04 - 11
JANVIER 2013	LES MARDIS 08 - 15 - 22

**B
R
E
V
E
S**

**Lors de ces journées de chasse, des panneaux
"ATTENTION ZONE DE CHASSE"
seront disposés en périphérie du secteur chassé**

LA

**Des personnels des services de Police, de Gendarmerie et
de l'ONF seront présents pour assurer la sécurité et
l'information du public**

**S
U
I
T
E**

À très bientôt !